

Coulot

Nom : *Coulot*
 Prénoms : *Louis, Emile.* Surnoms : *EM*

Numéro matricule du recrutement : *1618*
 Classe de mobilisation : { }

ÉTAT CIVIL.

Né le *1^{er} octobre 1892* à *Colombier le jeune*, canton de *Tournon*, département de *l'Ardèche*, résident à *Boucieu le Roi*, canton de *St-Félicien*, département de *l'Ardèche*, profession de *cultivateur et de Maisonnat Marié*, domiciliés à *Boucieu le Roi*, canton de *St-Félicien*, département de *l'Ardèche*.

Marité à { }

SIGNALLEMENT.

Cheveux : *châtains*
 Yeux : *bleus*
 Taille : *1 m 57 centimètres*
 Poids : *60 kg*
 Taille rectifiée : *1 m*
 Marques particulières : *tâches de naissance*

Degré d'instruction : *2*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *38* de la liste du canton de *St-Félicien*
 Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en *1913* : **Bon Service Armé**
 Classé dans la *1^{re}* partie de la liste en *1914* : *Du 8^e Rég. Col. 1618*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du *1^{er} octobre 1913* au *1^{er} rég. d'Inf. Coloniale* le *14 décembre 1915*. Passé au *2^e rég. d'Inf. Coloniale* le *30 décembre 1915*. Passé au *5^e rég. d'Inf. Coloniale* le *23 février 1917*. Passé au *38^e Régiment d'Infanterie Coloniale* le *10 Mars 1917*. Certifié apte de bonne conduite "accorde".

20 Août 1919 n° 9810
8^e Boucieu le Roi
6^e Infanterie à Puyal.

Réformé temporaire n°1 pour infirmité temporaire invalidité 10% par la C^o de réforme de Nîmes du 31 juillet 1920 pour : "Fracture ancienne des os cubitus gauche suite de chute par 1^{er} classe service armé prop. f. sans temp. inv. 50% 1^{er} par la C^o de Réforme de Nîmes du 30 juin 1921 pour "Fracture ancienne os cubitus gauche" "Propose service auxiliaire provisoire pour pension de 10%", inopérable (s.p.) par la C^o de Réforme de Nîmes du 29 sept 1922. "Pour" "Fracture avec gros cal des os cubitus gauche, limitation des mouvements de rotation" "Classé service auxiliaire, par décision du Colonel Com^o le Groupe de Subdivisions à Brignou - Pension de 240 francs condoncée par arrêté du 3 novembre 1922".

Maintenu *8^e auxiliaire* prop. f. sans temp. inv. 10% par la C^o de Réforme de Nîmes du 6 septembre 1922 pour "Résidus de fracture des os cubitus gauche avec limitation des mouvements de rotation" - Affecté au *dépôt d'Artillerie 314* (dépôt agricole) le *24-1940* (DM 1947-318.MA du 27-1-40)

Année territoriale et sa réserve	Année active	Année de réserve
	35 Régiment d'Infanterie	
	20 Rég. d'Inf. Col.	
	7 ^e Col. 1618	
	6 ^e Rég. Inf. Col.	
	20 ^e Rég. Inf. Col.	
	38 ^e Rég. Inf. Col.	
	8 ^e Col. 1618	
	Sans affectation	
	Dépôt Artillerie 314	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date	Commune	Subdivisions de région	D. militaire (n°)
3 mai 1921	Colombier le jeune	Arvay	R
17-4-1936	St-Félicien	St-Félicien	D
24-2-1940	Marcelles	Arvay	R

CERTIFICAT COMBATTANT LE
10 septembre 1929, Révision le 5.9.4

ÉPOQUE
 à laquelle l'homme a été versé dans :

la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la LIBÉRATION du service militaire

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (exemptés, condamnés, omis, etc.).